



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-156

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2021

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2021-02-19-00005 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - CLOUET Guilhem (2 pages)	Page 3
R32-2021-02-27-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DUGROSPREZ Alexandre (2 pages)	Page 6
R32-2021-02-22-00014 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL ARNAUD ET CORINNE TOUTAIN (2 pages)	Page 9
R32-2021-02-26-00017 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BAECKEROOT (2 pages)	Page 12
R32-2021-02-26-00018 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC COMMELIN (2 pages)	Page 15
R32-2021-02-22-00015 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - GAEC DE LA VILLETTE-VISSE (2 pages)	Page 18
R32-2021-02-23-00006 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - MENARD Sébastien (2 pages)	Page 21

DRAAF

R32-2021-02-19-00005

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - CLOUET Guilhem



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Guilhem CLOUET

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

20 rue des Flandres

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3618

60410 VILLENEUVE SUR VERBERIE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 17 novembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 19/10/2020, sous le numéro 3618.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ROBERVAL	E2, E3, E 365, ZA 1, ZA 6, 7, 3, 8, 10, 11, 13, 14 C 315, ZA 2, 15,Z 3, ZB 15, 23, C 211 ZB 24 ZA 9, ZD 9P ZE 13	37 ha 04 a 12 ca 33 ha 60 a 45 ca 02 ha 19 a 00 ca 02 ha 58 a 10 ca 01 ha 01 a 00 ca	Denis CLOUET
PONTPONT VILLENEUVE SUR VERBERIE	ZA 15, 14, A 113, C 508, 562, ZA 1, ZC 21 ZB 15 Z 13, ZC 22, C 102, 103 ZH 10, ZT2 ZB 32	19 ha 32 a 31 ca 01 ha 70 a 60 ca 12 ha 51 a 80 ca 02 ha 46 a 06 ca 02 ha 14 a 38 ca	
		114 ha 57 a 82 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **19/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

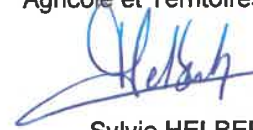
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-27-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - DUGROSPREZ Alexandre



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Alexandre DUGROSPREZ

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

36 grande rue

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3625

60480 SAINTE EUSOYE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 27/10/2020, sous le numéro 3625.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LE MEUX	ZC 25	00 ha 44 a 00 ca	Francis DELAFALIZE
		00 ha 44 a 00 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **27/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-22-00014

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL ARNAUD ET CORINNE
TOUTAIN

Service de l'Economie Agricole

EARL Arnaud et Corinne TOUTAIN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

1 rue des champs dollands

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3620

60380 SAINT QUENTIN DES PRES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 22/10/2020, sous le numéro 3620.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SULLY FONTENAY-TORCY	B 75, 41, A 1, 2 B 34, 35	05 ha 30 a 35 ca 01 ha 67 a 05 ca	Josiane HOUPEPE
		06 ha 97 a 40 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **22/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-26-00017

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - EARL BAECKEROOT

Service de l'Economie Agricole

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3624

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

EARL BAECKEROOT
Madame Catherine BAECKEROOT

13 rue Michel Gricourt

60360 AUCHY LA MONTAGNE

Beauvais, le 4 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 26/10/2020, sous le numéro 3624.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
AUCHY LA MONTAGNE	D 525, ZB 36, D 460, ZH 33, ZI 10, 26, 32, 37, D 506, ZB 37 ZH 36, ZE 7 ZI 30, ZA 2, ZH 9, ZI 8, 31, D 415, 220, 221, 236, 237	39 ha 74 a 04 ca 18 ha 92 a 39 ca 22 ha 97 a 30 ca	EARL BAECKEROOT
BLICOURT ROTANGY	X 72 ZH 28, 4	10 ha 81 a 40 ca 07 ha 16 a 00 ca	
		99 ha 61 a 13 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **26/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-26-00018

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC COMMELIN



Service de l'Economie Agricole

GAEC COMMELIN

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

1 rue du pressoir

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3623

60480 SAINT ANDRE FARIVILLERS

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 4 décembre 2020

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 26/10/2020, sous le numéro 3623.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
FROISSY NOIREMONT VENDEUIL CAPLY SAINTE EUOYE	ZH 18 X 42, ZD 90 ZA 6 ZB 87, ZI 8	01 ha 10 a 43 ca 13 ha 61 a 79 ca 04 ha 29 a 42 ca 05 ha 23 a 94 ca	Patrice LESOBRE
		24 ha 25 a 58 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **26/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-22-00015

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - GAEC DE LA VILLETTE-VISSE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

GAEC DE LA VILLETTE-VISSE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

62 rue de la villette

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3621

76220 ERNEMONT LA VILLETTE

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 17 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 22/10/2020**, sous le numéro **3621**.

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
SAINT GERMER DE FLY	H 186	00 ha 67 a 20 ca	Terres libres
		00 ha 67 a 20 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **22/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

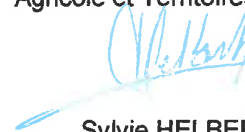
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-02-23-00006

Contrôle des structures - Autorisation tacite
d'exploiter - MENARD Sébastien



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Sébastien MENARD

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

543 rue des Marronniers

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3622

60480 NOYERS SAINT-MARTIN

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 17 novembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 23/10/2020, sous le numéro 3622.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
NOIREMONT	W 14, ZB 58 W 14, ZB 58 W 58 W 33 W 14, ZB 58	00 ha 63 a 28 ca 00 ha 63 a 28 ca 05 ha 19 a 45 ca 00 ha 35 a 40 ca	EARL MENARD
ST ANDRE FARIVILLERS	X 75 X 75 X 74, 75 W 5 W 13, X 116, 80, 85 D 19 W 4, X 81 W 6, X 79, 82, 83, 84	02 ha 53 a 13 ca 00 ha 12 a 17 ca 00 ha 12 a 17 ca 00 ha 66 a 07 ca 03 ha 21 a 80 ca 08 ha 21 a 94 ca 00 ha 90 a 56 ca 02 ha 79 a 95 ca 18 ha 78 a 15 ca	
CAMPREMY	ZH 2	00 ha 15 a 30 ca	
SAINTE EUSOYE	ZK 14	00 ha 99 a 37 ca	
THIEUX	ZK 19	00 ha 34 a 30 ca	
CATILLON FUMECHON	ZL 8, 9, ZM 10, 11, 12, ZO 24 ZM 32, ZN 21, 69 ZO 25	09 ha 70 a 70 ca 01 ha 80 a 85 ca 00 ha 50 a 00 ca	
NOYERS SAINT MARTIN	ZB 14, 48 U 3, T 8, 18, 95, H 626 U 5 U 3, T 8, 18, 95, H 626 U 3, T 18, 16, 96, 95, H 626, Y 156, ZB 32, 33, 28 U 13 Y 39	03 ha 77 a 14 ca 01 ha 76 a 99 ca 01 ha 21 a 05 ca 01 ha 76 a 99 ca 10 ha 92 a 75 ca 00 ha 38 a 30 ca 00 ha 39 a 30 ca	

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

	Y 19, T 38, 72, U 8, 9 X 14, 15, Y 70, 23, ZB 36 U 2, T 1, 36, Y 22, 24, 25, 71, ZA 1, 2, ZB 34, 35 U 20 T 2, 8, 15, 14, 18, 16, 96, 95, H 626, 624, Y 6, U 30 U 36	09 ha 68 a 42 ca 03 ha 85 a 23 ca 16 ha 13 a 08 ca 00 ha 70 a 20 ca 13 ha 98 a 27 ca 00 ha 98 a 34 ca	
		123 ha 23 a 93 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **23/02/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

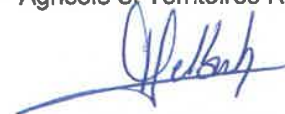
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT